

Loi n° 1.233 du 8 novembre 2000 prononçant la désaffectation en tréfonds d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'État

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	8 novembre 2000
Publication	Journal de Monaco du 17 novembre 2000 ^[1 p.3]
Thématique	Propriété des personnes publiques et domaine public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2000/11-08-1.233@2000.11.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est prononcée, en application de l'article 33 de la Constitution, la désaffectation, au quartier de Fontvieille, d'une portion du domaine public de l'État, située avenue Prince Héréditaire Albert et rue de l'Industrie, en tréfonds de la voie publique, limitée à la cote supérieure + 3,60 et à la cote inférieure + 0,65, telle que figurée par une trame à petits carrés au plan coté 9979, octobre 1999, ci-annexé.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 novembre 2000

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2000/Journal-7469>